

121e Session du Comité des Ministres (Istanbul, 10-11 mai)

Déclaration de MM. Ahmet Davutoğlu, Président sortant du Comité des Ministres, et Kostyantyn Gryshchenko, Président entrant du Comité des Ministres

Au terme de la 121e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, les Présidences entrante et sortante du Comité des Ministres ont diffusé la déclaration suivante :

(a) Les Ministres des Affaires Etrangères de 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, se sont réunis à Istanbul le 11 mai 2011 pour faire le bilan de leurs réalisations communes et relever ensemble les défis auxquels nos sociétés démocratiques font face.

(b) En 62 ans d'une coopération intergouvernementale continue le Conseil de l'Europe a progressivement étendu à l'ensemble de ses Etats membres, et au-delà, le bénéfice d'instruments juridiques communs et de son expertise. La Convention européenne des Droits de l'Homme, par laquelle tous les Etats membres acceptent de soumettre au jugement d'une Cour internationale le respect de leurs engagements en la matière, reste la pierre angulaire de ces instruments. L'objectif constant de notre Organisation, tel que confirmé en 2005 par le Sommet de Varsovie, a été de réaliser l'unité et la stabilité de notre continent autour des valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

(c) Ces succès dans différents domaines reflètent notre capacité à nous saisir de questions politiques. Ils illustrent l'intérêt d'une action commune sur la base de principes et de normes. L'instauration en Europe d'une zone où la peine de mort n'a plus sa place en témoigne. L'ouverture à la signature aujourd'hui de la Convention sur la prévention de la violence contre les femmes et la violence domestique, ainsi que les avancées en matière de protection des enfants et de promotion de leurs droits, en sont d'autres exemples.

(d) La réunion d'aujourd'hui a également lieu à un moment où des changements importants bouleversent le voisinage immédiat de l'Europe. Des mouvements populaires en Afrique du Nord et au Moyen-Orient expriment une légitime revendication de démocratie et de justice sociale. Nous exprimons l'espoir de voir naître de ces événements des sociétés de paix, stables et démocratiques.

(e) Il ne peut y avoir de paix et de stabilité durables sans respect des valeurs mêmes qui fondent le Conseil de l'Europe. Toutefois ces valeurs ne sont jamais acquises. Si la réalité quotidienne des sociétés européennes témoigne de progrès considérables et de réalisations indéniables elle laisse aussi entrevoir des tensions. Certains effets de la globalisation et la crise économique alimentent un sentiment d'insécurité incitant nos sociétés à un repli identitaire. Les discours de haine, d'intolérance et d'exclusion mettent en péril les fondements de la démocratie et le principe d'égalité en droit et en dignité de tous les individus. Des groupes vulnérables s'en trouvent stigmatisés. Le terrorisme, le crime organisé, la corruption, la traite des êtres humains et le trafic de drogue menacent la sécurité et à l'état de droit.

(f) Nous restons préoccupés par le fait que les conflits non résolus qui subsistent dans certaines parties de notre continent mettent en péril la sécurité, l'unité et la stabilité démocratique des Etats membres et privent les populations concernées de leurs droits et libertés fondamentaux. Nous réaffirmons notre soutien au respect des principes du droit international contenus dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte final de la CSCE d'Helsinki et dans d'autres textes pertinents.

(g) Nous sommes confiants que l'Europe relèvera efficacement ces défis et qu'elle a les moyens

et la maturité démocratique pour réussir. Nous mettrons tout en œuvre pour renforcer le tissu social de nos sociétés et faire en sorte que tous jouissent des valeurs consacrées par la Convention européenne des Droits de l'Homme.

1. Nous affirmons dès lors que la mission politique du Conseil de l'Europe reste aussi actuelle que jamais et que nous devons intensifier son action pour construire une Europe stable et sans clivages, unie par nos valeurs de droits de l'homme, de démocratie et de prééminence du droit.

2. Nous considérons que le Conseil de l'Europe - de par sa composition paneuropéenne, ses instruments juridiques contraignants, ses engagements politiques, leur suivi commun efficace ainsi que l'expertise apportée au fonctionnement démocratique des Etats membres - est pour notre continent le forum politique approprié pour développer et mettre en œuvre les réponses communes aux défis auxquels nous sommes confrontés.

3. C'est pourquoi la réforme de l'Organisation revêt une importance particulière et nous soutenons fermement les efforts pour dynamiser son action et en optimiser le potentiel politique et la pertinence dans l'intérêt des citoyens européens.

4. Nous réaffirmons notre engagement pour la prééminence du droit dans chaque Etat membre et la création d'un véritable espace juridique paneuropéen commun s'appuyant sur les normes et principes du Conseil de l'Europe.

4bis. Nous réaffirmons notre détermination à continuer de promouvoir et de renforcer la démocratie sur le continent.

5. Nous continuerons à soutenir le rapprochement entre le Conseil de l'Europe et le Belarus uniquement sur la base du respect des valeurs et principes européens.

6. Nous sommes convaincus que la Convention européenne des Droits de l'Homme et son mécanisme de contrôle constituent le socle sur lequel nous devons bâtir notre action en la matière et nous réaffirmons notre attachement indéfectible à ce système. Nous sommes déterminés à assurer l'efficacité à long terme de la Cour européenne des Droits de l'Homme et du système de la Convention à travers des réformes substantielles fondées sur les conclusions d'Interlaken telles que complétées à Izmir.

7. Nous sommes attachés à la conclusion rapide des négociations sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, parachevant ainsi l'établissement d'un espace cohérent de protection des droits de l'homme à travers l'Europe. Nous prenons note des progrès réalisés et appelons toutes les Parties à conclure dès que possible les travaux sur le projet d'accord d'adhésion.

8. Nous considérons que le dialogue interculturel, l'éducation, le respect et la compréhension mutuelle - à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières - sont des réponses clés à l'intolérance. Ce sont aussi les gages d'une paix durable. Nous prenons note avec gratitude de la contribution du rapport « Vivre ensemble – Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXIe siècle » préparé par le Groupe d'Eminentes Personnalités, au renforcement de nos sociétés à travers le partage de valeurs et la participation active de tous les individus, sans discrimination aucune. A cette fin, nous demandons aux Délégués des Ministres d'examiner le rapport du Groupe d'Eminentes Personnalités.

9. Nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité de l'Europe se trouveront renforcées par le partage de nos valeurs avec nos régions voisines. Nous invitons les Délégués, sur la base des propositions du Secrétaire Général, en nous appuyant sur les institutions du Conseil de l'Europe, de développer activement la coopération avec les pays-tiers qui demandent notre soutien à la transition démocratique. Nous appelons également à un renforcement des synergies avec les autres organisations internationales, en particulier le partenariat avec l'Union européenne, dans les domaines d'intérêt commun.

10. Par cette Déclaration nous affirmons notre engagement politique à l'égard du Conseil de l'Europe et de sa mission. Nous sommes convaincus qu'en cette période de défis et de changements, c'est en restant fidèles à nos valeurs communes que nous contribuerons à la paix, à la démocratie et à la prospérité pour nos peuples.

